



Vendredi 8 octobre 2021

Pour améliorer le cadre de vie des habitants, la Communauté de Communes investit et modernise les équipements de collecte au Praz de Lys

Depuis le mois de septembre, dans le cadre de la compétence "Gestion et valorisation des déchets", la Communauté de Communes aménage des nouveaux conteneurs semi-enterrés à Taninges sur le plateau du Praz de Lys. **A partir du mois de décembre, il n'y aura plus de collecte en porte à porte et en bacs au Praz de Lys : les usagers devront se rendre sur les points d'apports volontaires pour y déposer leurs déchets.**

Cet important chantier s'inscrit dans une démarche d'optimisation du service de collecte menée depuis plusieurs années sur le territoire et visant à maîtriser les coûts tout en répondant à un optimum environnemental, technique et sécuritaire.

Plus propre, plus esthétique, plus pratique !

"Le développement de la collecte en point d'apport volontaire améliore le cadre de vie des habitants", explique Régis Forestier, vice-président de la Communauté de Communes en charge de la gestion des déchets. "En plus de réduire en partie les nuisances sonores, visuelles et olfactive, cela facilite le dépôt et l'enlèvement des déchets : l'usager n'est plus tributaire des jours de collecte, des jours fériés, des intempéries, des travaux... et par ailleurs, les agents de collecte voient leur condition de travail améliorée, notamment sur un territoire de montagnes comme le nôtre".

De plus, il a été démontré que la collecte en points d'apport volontaire permet de responsabiliser davantage l'usager quant aux déchets qu'il produit, et par conséquent améliore la qualité et la quantité du tri.

Au total, **41 conteneurs semi-enterrés seront disponibles sur 7 secteurs du Praz de Lys** (voir page suivante), chacun d'eux comprenant des conteneurs destinés aux ordures ménagères et des conteneurs destinés au tri sélectif. Plusieurs critères ont été pris en compte pour le choix d'implantation des nouveaux conteneurs en concertation avec la commune de Taninges, notamment :

- La disponibilité des terrains et la faisabilité technique,
- Le maillage de la population,
- L'accessibilité et le stationnement pour les usagers et les camions de collecte.

La dernière collecte en porte à porte et en bacs aura lieu le mercredi 24 novembre

A partir du mois de décembre, la collecte en porte à porte et en bacs ne sera plus assurée. "La dernière collecte traditionnelle aura lieu le mercredi 24 novembre. Après cette date, les usagers devront prendre de nouvelles habitudes, c'est à dire ne plus déposer leurs ordures ménagères dans les bacs ou au pied de leur porte, mais dans les nouveaux conteneurs semi-enterrés", précise Julien Colas, responsable du service de gestion des déchets à la Communauté de Communes.

Entre la fin novembre et la mi-décembre, et notamment avant l'arrivée des vacanciers, les bacs devront être progressivement enlevés. "Les particuliers, les commerçants ou les syndicats de copropriété qui possèdent un ou plusieurs bacs et qui souhaitent s'en débarrasser peuvent prendre contact avec nous dès à présent par courriel j.colas@montagnesdugiffre.fr ou par téléphone 06 31 15 54 36".

Consciente que la communication est essentielle pour la réussite de cette opération, "nous mettrons en place des actions de sensibilisation dans les prochaines semaines : note d'information dans les boîtes aux lettres des foyers concernés, auprès des syndicats de copropriété, affiches dans les abris des bacs roulants et chez les commerçants, articles dans la presse...", conclue Julien Colas.

Le coût global de l'opération est de 309 000 euros TTC financé par la Communauté de Communes. Les travaux d'installation des nouveaux conteneurs semi-enterrés devraient s'achever vers la mi-octobre.





TANINGES / PRAZ DE LYS

Emplacements des nouveaux conteneurs semi-enterrés



QUELQUES CONSIGNES À RESPECTER !

Utiliser uniquement des **sacs fermés et hermétiques** pour les ordures ménagères (pas de déchets en vrac).
 Déposer les ordures ménagères dans des **sacs de 30 litres maximum** pour ne pas obstruer les trappes.
Ne rien déposer au pied des conteneurs sous peine de poursuites !

- Ordures ménagères
- Papiers Cartonnetes
- Plastiques recyclables
- Verres

1

**RESTAURANT
JEAN DE LA PIPE**



2

OFFICE DE TOURISME



3

PLACE DU MARCHÉ



4

LES SOLDANELLES



5

PARKING DE L'HÔTEL



6

LE CANEVET



7

LA SAVOLIÈRE

